

MISE EN ŒUVRE DES ALIMENTATIONS 220 et 380 VOLTS SELON LA NORME C15-100

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Généralités de la C 15-100 et de la C 18-510. Règles de protection, liaison à la terre. L'appareillage BT. Sensibilisation au risque électrique. La prévention et la protection du risque.
PUBLIC	Electriciens
PRE-REQUIS	Avoir des bases en électricité
EVALUATION	QCM de 20 questions avec un minimum de 10/20. Attestation de fin de formation.
METHODES	Support de formation remis à chaque participant. Alternances d'exposés théoriques et d'études de cas pratique. (Taux d'abandon : 0% sur 0 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard). Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Monsieur Christophe LEMONNIER

PROGRAMME

Durée : 7 heure(s) sur 1 jour(s)

Mise en œuvre de la Norme

La mise en terre :

Que doit-on mettre à la terre pour créer une liaison équipotentielle principale ?

Est-ce le piquet enfoncé dans le sol ou la boucle à fond de fouille qui a la meilleure valeur ?

La protection différentielle :

Quels circuits de l'installation doivent être protégés par un dispositif différentiel résiduel (DDR) 30mA.

Énumération des choix des dispositifs différentiels à courant résiduel (DDR).

Calcul de l'intensité sur une rangée du tableau pour définir le différentiel.

La section des conducteurs :

Présentation des sections de conducteurs d'alimentation et protection contre les surintensités.

Les équipements requis par la norme :

L'espace technique électrique du logement (ETEL), la gaine technique du logement (GTL)

La différence entre l'espace technique logement et une gaine technique logement.

Les dimensions à respecter avec ou sans poste.

Le réseau de communication /



Explication du coffret de communication, la distribution de la télévision avec ses différentes prises, du téléphone et de l'informatique avec ses prises.

La RT 2012 et 2020

Les changements de la réglementation dont celui d'informer les occupants des logements sur leur consommation en affichant dans le volume habitable la consommation de 5 usages : Le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, le réseau prises électriques, autres.

Les alimentations triphasés

(Date de mise à jour : 10/06/2024)